

Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 10 août 2026, à la salle du Conseil, située au 285, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, M. Gaétan Fortier
Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Mme Judith Allard
Mme Noëlle Thomas
M. Steve Leblanc

Mme Isabelle Roberge-Maltais
M. Jean-Christophe René
M. Dominic Lapointe

Les membres présents forment le quorum.

Assistent également à cette séance :

- M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

En début de séance, la personne qui préside la séance, soit le maire M. Gaétan Fortier, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire M. Gaétan Fortier, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2026-08-124 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Noëlle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour déposé par le directeur général et greffier-trésorier soit adopté tel que déposé en laissant ouvert l'item "Affaires nouvelles".

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt et adoption du procès-verbal du 6 juillet 2026
4. Présentation des comptes
5. Adoption du rapport annuel d'activités 2025 dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité Publique
6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #565 sur la gestion contractuelle
7. Services professionnels – Bornage des lots #6 498 471 et #6 078 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond

8. Services professionnels – Étude agronomique pour une demande de changement de zonage
9. Affaires nouvelles
10. Correspondance
 - a) Confirmation reçue du ministre des Transports et de la mobilité durable d'une aide financière de 32,500\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet Projets particuliers d'amélioration;
11. Période de questions
12. Clôture de séance

2026-08-125 Dépôt et adoption du procès-verbal du 6 juillet 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Judith Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 soit adopté, le tout tel que rédigé et déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

2026-08-126 Présentation des comptes

Il est proposé par le conseiller M. Steve Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 106,902.87\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

2026-08-127 Adoption du rapport annuel d'activités 2025 dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique

Communication est donnée d'un rapport de M. Toni Marcotte (directeur du service incendie de la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts) relatif au rapport annuel d'activités 2025 dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

ATTENDU l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prescrit à toute autorité locale et régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de

transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Jean-Christophe René et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord approuve le rapport annuel d'activités 2025 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

2026-08-128 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement #565 sur la gestion contractuelle

La conseillère Mme Isabelle Roberge-Maltais donne avis qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement #565 sur la gestion contractuelle et elle dépose ce projet de règlement tel que ce dernier est soumis au conseil ce jour pour faire partie intégrante du présent procès-verbal.

Ce projet de règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics et à pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM, ce seuil étant, depuis le 1er janvier 2026, de 139 000 \$, lequel seuil est ajusté selon l'inflation.

2026-08-129 Services professionnels – Bornage des lots #6 498 471 et #6 078 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du lot 6 498 471 depuis le 19 juillet 2010;

ATTENDU QUE lors de la rénovation cadastrale, une erreur est survenue relativement à la délimitation de ce lot, nécessitant une correction au niveau du cadastre;

ATTENDU QU'il y a mésentente avec le propriétaire du lot 6 078 879 quant à l'emplacement de la ligne séparative entre les lots;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Municipalité d'entreprendre les démarches requises afin de procéder au bornage des immeubles susmentionnés, afin que soit établie la ligne séparative entre ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Noëlle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité mandate ses avocats de la firme Tremblay Bois avocats afin d'entreprendre et mener à terme les procédures requises afin de procéder au bornage des lots 6 498 471 et 6 078 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond, en vertu des articles 978 du *Code civil du Québec* et 469 et suivants du *Code de procédure civile*;

QUE les deniers nécessaires à la réalisation de la présente résolution soient puisés à même le fonds général.

2026-08-130 Services professionnels – Étude agronomique pour une demande de changement de zonage

ATTENDU QUE la Municipalité désire réaliser une étude agronomique sur une terre située sur les lots 6 078 683 et 6 077 464 afin d'en déterminer son potentiel agricole, le rapport agronomique étant nécessaire pour une demande de changement de zonage;

ATTENDU l'offre de services professionnels reçue de la firme **Groupe Conseils Agro Bois-Francis** (M. Nicolas Hengel, ing.) au montant de 3,700\$ (excluant les frais pour les analyses de sol);

ATTENDU QUE le mandat comprend la réalisation d'un rapport agronomique et une visite terrain qui inclut des profils de sol, des analyses de sol et une stratigraphie du sol pour évaluer le potentiel agricole de la zone définie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Dominic Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité mandate la firme **Groupe Conseils Agro Bois-Francis** (M. Nicolas Hengel, ing.) au montant de 3,700\$ afin de réaliser une étude agronomique sur une terre située sur les lots 6 078 683 et 6 077 464 permettant d'en déterminer le potentiel agricole, étape requise pour une demande de changement de zonage;

QUE les deniers nécessaires à la réalisation de la présente résolution soient puisés à même le fonds général.

Affaires nouvelles

Aucune

Correspondance : À cette assemblée, il a été fait mention :

- a) De la réception d'une confirmation du ministre des Transports et de la mobilité durable d'une aide financière de 32,500\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet Projets particuliers d'amélioration.

Période de questions

À 20h10, le maire, Gaétan Fortier, invite les citoyens présents ainsi que ceux assistant à distance à la séance à la période de questions. Aucune question n'a été reçue au cours de celle-ci.

2026-08-131

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller M. Jean-Christophe René et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée à 20h11.

Gaétan Fortier, maire

Mathieu Couture, directeur général et
greffier-trésorier.

Je, Gaétan Fortier maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.